



Vers la **société** de
l'omnimédia?



Revue de presse

Mardi 3 Novembre 2015
Maison des Travaux Publics, 3 rue de Berri 75008

Sommaire

Les clés de la presse - le 30/10/2015	3
Libération - le 03/11/15	4
CB News - le 03/11/2015	4
OffreMedia - le 03/11/2015	5
Le populaire - le 03/11/2015	6
Le Figaro - le 03/11/15	7
Le Figaro - le 04/11/2015	8
Le Figaro - le 04/11/2015	9
Stratégies - le 04/11/2015.....	9
Satellifax - le 04/11/2015	10
France Inter - le 04/11/2015	16
ZD Net - le 04/11/2015	17
France 24 - le 04/11/2015.....	19
La Provence - le 04/11/2015	21
Sciences et avenir - le 04/11/2015	22
BFMTV - le 05/11/2015.....	23
Télérama - le 05/11/2015	25
La Lettre de l'Audiovisuel - le 05/11/2015.....	27
Pure Medias - le 05/11/2015.....	28
Lorraine Numérique - le 05/11/2015.....	29
Le Monde - le 06/11/2015	30
Direct Matin- le 06/11/2015	32
La Tribune - le 10/11/2015.....	33

Coup de fil à... Philippe Bailly « *Nous sommes particulièrement servis par l'actualité* »

Les clés de la presse - le 30/10/2015

Le cabinet NPA conseil organise son 22ème colloque, en partenariat avec *le Figaro*, le

3 novembre. Après les piliers de la transformation numérique, en juin, il se penchera cette fois sur la problématique de la société de l'omnimédia. Un sujet en plein dans l'actualité pour Philippe Bailly, président de NPA conseil, qui espère accueillir au moins 550 personnes pour cette journée à la Maison des travaux publics (Paris).

Les Clés de la presse. Pourquoi avez-vous choisi le thème de la «société de l'omnimédia» pour ce 22ème colloque ?

Philippe Bailly. Ce sujet traduit ce qui semble être une réalité: il y a de plus en plus de contenus produits tous les jours, de plus en plus de vecteurs, de réseaux, d'écrans et de supports à travers lesquels on les diffuse. On constate également que beaucoup d'acteurs revendiquent le statut de média: les médias traditionnels, évidemment, mais aussi les pureplayers, les individus eux-mêmes, et même les marques qui cherchent à dépasser le discours publicitaire classique. Elles sont plus dans une posture de médias, dans un discours de crédibilité de l'information qu'elles délivrent, plus que dans une attitude de communication et de publicité.

Nous sommes dans un moment de recomposition capitalistique accéléré, qui correspond peut-être aussi à un passage de relais vers de nouveaux acteurs qui ne sont pas forcément dans les mêmes logiques et stratégies que les acteurs historiques. Avec cette journée sur la société de l'omnimédia, nous souhaitons aussi éclairer les participants sur la recomposition du secteur.

Quels vont être les temps forts de cette journée?

Ph.B. Nous avons de la chance car nous sommes particulièrement servis par l'actualité. Coralie Piton, directrice de la stratégie de la Fnac, intervient alors que l'entreprise est au milieu d'une OPA pour reprendre Darty. Nous recevons Marco Tinelli, fondateur de Fullsix, qui vient d'être racheté par Havas. Il y aura aussi Benjamin Lassale, directeur général de *Vice France*, alors que *Vice news* a annoncé il y a quelques jours qu'il allait lancer une douzaine de chaînes de télévision... Nous aurons également plusieurs éclairages étrangers intéressants, puisque Matthew Kaminski, de *Politico Europe*, sera là, ainsi que le co-fondateur de Wibbitz, une start-up israélienne prometteuse. Et Jean-Paul Philippot, le patron de la RTBF, nous a également confirmé sa venue. Il viendra conclure la journée.

Vous avez également souhaité mettre en avant des start-up.

Ph.B. Effectivement, nous allons leur donner la parole, ainsi qu'à des intervenants qu'on ne voit pas forcément beaucoup sur les plateaux. Nous aurons aussi un espace démo où des start-up présenteront leurs produits et leur vision de l'évolution des contenus. Cela permet de mettre en relation les participants avec ceux qui seront peut-être les prestataires de demain.

Libération - le 03/11/15

Médias. Face au projet de TF1 de racheter Newen, producteur de "Plus Belle la vie", la présidente de France Télévisions Delphine Ernotte réclame que son groupe puisse produire davantage en interne et détienne des droits garantis sur les programmes qu'il achète. «OK pour la concentration» dans le secteur de la production, «sans doute inévitable», a-t-elle lancé aujourd'hui lors d'un colloque organisé par le **cabinet NPA Conseil**. «Mais nous devons évoluer sur des règles obsolètes», a-t-elle dit. Sont en cause les décrets qui obligent France Télévisions à commander 95% de ses programmes à des producteurs indépendants.

CB NEWS Le Figaro envisage la création d'une chaîne d'info d'abord sur le net

CB News - le 03/11/2015 par Thierry Wojciak



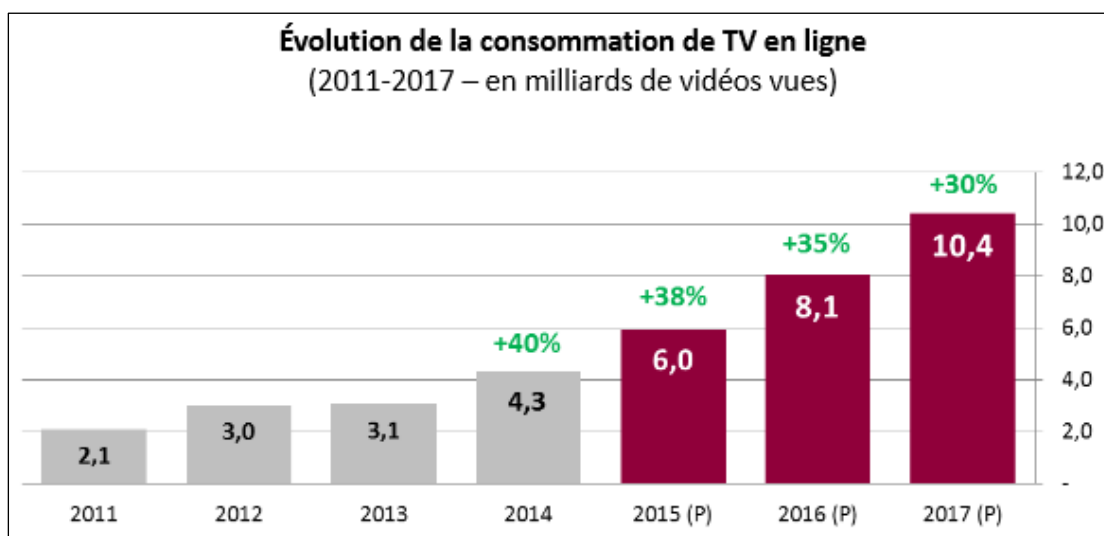
Le Figaro envisage de lancer, d'abord sur internet, puis éventuellement sur les box TV, une chaîne d'information en direct, en studio, au sein de sa rédaction, a annoncé mardi son directeur général Marc Feuillée. "Nous envisageons une chaîne Le Figaro, en direct, en interaction avec notre site internet", a-t-il expliqué lors d'un colloque organisé par le **cabinet NPA Conseil**. Il s'agirait de programmes en studio plutôt que de sujets tournés à l'extérieur, et en aucune façon d'une nouvelle

chaîne d'actualité en continu. "Nous produisons déjà des images en permanence pour la plateforme vidéo du site, qui s'appelle Figaro TV, avec une dizaine d'émissions en plateau. Nous nous sommes donc posé la question d'aller encore plus loin, en linéaire, et pas en vidéos découpées. Nous estimons qu'à côté des chaînes d'info en continu, il y a une place pour des formats innovants", a-t-il dit. La vidéo est un axe de développement auquel le groupe songe de plus en plus : il avait déjà été candidat en janvier pour lancer une chaîne locale sur la TNT en Ile-de-France, en partenariat notamment avec la chaîne Grand Lille TV, mais sans remporter l'appel d'offres. Le groupe Le Figaro s'est dernièrement développé dans le numérique : il vient de finaliser le rachat de CCM Benchmark, puissant acteur du net français, pour environ 120 millions d'euros, ce qui l'a hissé au premier rang des groupes internet français.

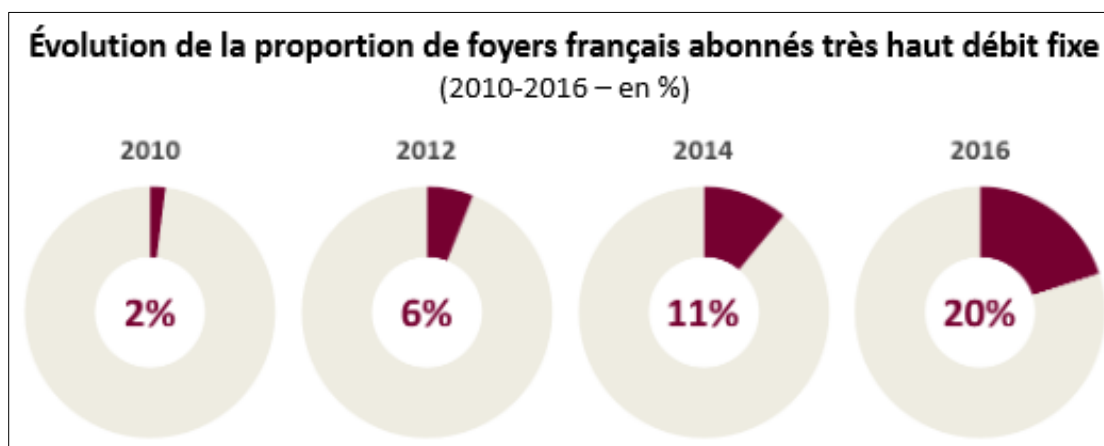
La consommation de la Tv en ligne devrait progresser de plus de 30 % par an jusqu'en 2017 en France, selon les estimations de NPA Conseil

OffreMedia - le 03/11/2015

Dans le cadre du colloque NPA/Le Figaro qui a lieu aujourd'hui, NPA Conseil présente les principales tendances qui pèseront sur le développement des secteurs des médias, du numérique et de la convergence, à horizon 2018. En 2015, la consommation de la TV en ligne devrait progresser de +38% par rapport à 2014 (6Mds de vidéos vues), et maintenir un taux de croissance supérieur à 30% jusqu'en 2017, pour atteindre 10,4 Mds de vidéos vues.



De plus, la proportion de foyers abonnés au très haut débit fixe devrait passer de 11% en 2014 à 20% en 2016.



Toutefois, les prévisions de NPA Conseil portent à moins de 2% la croissance du marché publicitaire TV français par an jusqu'en 2018.

Croissance de 2% du marché publicitaire TV français à l'horizon 2018

M€ net	2011	2012	2013	2014	2015 (e)	2016 (e)	2017 (e)	2018 (e)
Total Télévisions	3 395	3 337	3 219	3 222	3 277	3 331	3 390	3 458
Chaînes historiques	0	2 548	2 451	2 370	2 331	2 287	2 238	2 181
Chaînes TNT 2005	500	537	566	597	622	643	661	676
Chaînes TNT 2012	0	0	51	120	203	292	395	514
Total TV gratuite	3 207	3 178	3 075	3 087	3 157	3 222	3 294	3 371
Total TV payante	189	159	144	135	121	108	97	87

Sources : IREP, CSA, données chaînes, données agences médias, estimations NPA Conseil



Mouv' : le pari est loin d'être gagné

Le populaire - le 03/11/2015 par Serge Surpin

Pour Radio France, le pari d'atteindre les 1% d'audience cumulée d'ici fin 2016 serait loin d'être gagné. Lors du colloque NPA-Le Figaro, Frédéric Schlesinger a reconnu que l'audience n'avait pas bougé depuis la refonte complète de la grille de Mouv' au début de cette année 2015.

Le délégué aux antennes et aux programmes de Radio France est pourtant optimiste : "*les résultats semblent encourageants, on a un solde équilibré entre les auditeurs de l'ancienne version, qui ont quitté la radio, et les nouveaux, arrivés depuis cet hiver*". On en reste donc, à peu près, à 200 000 auditeurs cumulés mais on est loin de ces fameux 1% AC. Si ce résultat n'est pas atteint fin 2016, Mouv' passerait en version tout numérique, "*ce qui pourrait être un relais de croissance qui lui permettra d'émerger*".

Rappelons que le coût de la grille de cette radio s'élève à 6 millions d'euros. A cela s'ajoutent, les frais inhérents pour un montant total de 16 millions d'euros.

Le Figaro envisage de lancer une Web TV d'info

Le Figaro - le 03/11/15



Le Figaro envisage de lancer, d'abord sur internet puis éventuellement sur les box TV, une chaîne d'informations en direct, en studio au sein de la rédaction, a annoncé son directeur général Marc Feuillée.

"Nous envisageons une chaîne Le Figaro, en direct, en interaction avec notre site internet (9 à 10 millions de visiteurs uniques par mois)", a-t-il expliqué lors d'un colloque organisé par le cabinet NPA Conseil.

Il s'agirait d'une chaîne en studio plutôt que de sujets tournés à l'extérieur, et en aucune façon d'une nouvelle chaîne d'actualité en continu, a-t-il précisé à l'AFP.

"Nous produisons déjà des images en permanence pour la plate-forme vidéo du site, qui s'appelle Figaro TV, avec une dizaine d'émissions en plateau. Nous nous sommes donc posés la question d'aller encore plus loin, en linéaire, et pas en vidéos découpées. Nous estimons qu'à côté des chaînes d'info en continu, il y a une place pour des formats innovants", a-t-il dit.

La vidéo est un axe de développement auquel le groupe songe de plus en plus: il avait déjà été candidat en janvier pour lancer une chaîne locale sur la TNT en Ile-de-France en partenariat notamment avec la chaîne Grand Lille TV, mais sans remporter l'appel d'offres.

Le groupe s'est dernièrement développé dans le numérique: il vient de finaliser le rachat de CCM Benchmark, puissant acteur du net français, pour environ 120 millions d'euros, ce qui l'a hissé au premier rang des groupes internet français.

France Télévisions veut pouvoir produire davantage de programmes en interne

Le Figaro - le 04/11/2015

Lors d'un colloque, la présidente de France Télévisions a demandé une nouvelle stratégie de production.

Face au projet de TF1 de racheter Newen, producteur de *Plus belle la vie*, la présidente de France Télévisions Delphine Ernotte a réclamé mardi que son groupe puisse produire davantage en interne et détienne des droits garantis sur les programmes qu'il achète.



«OK pour la concentration» dans le secteur de la production, «sans doute inévitable», a-t-elle lancé, lors d'un colloque organisé par le cabinet NPA Conseil. «Mais nous devons évoluer sur des règles obsolètes», a-t-elle dit.

Actuellement, même quand une chaîne finance intégralement un programme, celui-ci peut rester la propriété du producteur, des règles qui datent des «décrets Tasca» de 1990. Et France Télévisions ne peut produire en interne que 5% de ses programmes de fiction et acheter les 95% restants à des producteurs extérieurs.

«Je souhaite pour France Télévisions, comme pour les chaînes privées, une part de 25% de production "dépendante" «(c'est-à-dire des programmes coproduits entre le groupe et des producteurs indépendants, NDLR), a précisé Delphine Ernotte en marge du colloque. «Pour nous, l'enjeu est d'avoir un catalogue d'œuvres coproduites, que nous puissions mieux exposer sur nos chaînes numériques, et demain vendre à l'étranger, et ainsi nourrir l'économie de ce secteur et créer un appel d'air pour la création en France», a-t-elle ajouté.

La limitation à 5% de production interne a été instaurée pour obliger France Télévisions à commander ses fictions aux producteurs indépendants. Cette réglementation a fait naître un secteur de la production audiovisuelle d'environ 2.300 producteurs (dont environ 250 pour la fiction) qui totalisent un chiffre d'affaires d'environ 2,4 milliards d'euros, selon le cabinet Analysys Mason.

Plus belle la vie, que «France Télévisions finance depuis le début il y a 10 ans, appartient juridiquement à Newen, mais je ne vois pas pourquoi on ne peut pas dire qu'il appartient aussi à France Télévisions», a poursuivi Delphine Ernotte, scandalisée à l'idée que ce feuilleton devienne la propriété de TF1.

Plus belle la vie, feuilleton quotidien, représente 7 à 8% des dépenses annuelles de France Télévisions dans la fiction, qui sont de l'ordre de 400 millions d'euros. Depuis dix ans, le groupe public a donc investi dans ce programmes plusieurs centaines de millions d'euros. «L'argent de la redevance a été donné à France Télévisions pour financer la production indépendante, pas pour servir de rente à un groupe privé. La redevance perdrait complètement son sens! Je refuse un modèle qui capte l'argent public. C'est une occasion magnifique de repenser notre modèle», a-t-elle dit.

Delphine Ernotte veut protéger les droits de «Plus belle la vie»

Le Figaro - le 04/11/2015 par Enguérand Renault

La présidente de France Télévisions demande des contreparties à la vente de Newen à TF1.

Invitée **du colloque NPA**-Le Figaro, la présidente de France Télévisions n'a pas mâché ses mots. Elle ne conteste pas le mouvement de concentration qui a conduit TF1 à racheter Newen, le producteur de «Plus belle la vie», le feuilleton à succès de France 3.



En revanche, elle demande en contrepartie que les règles changent. Elle réclame que les obligations de production indépendante de France Télévisions soient alignées sur celles du privé. Aujourd'hui, le groupe audiovisuel public doit confier 95 % de ses œuvres à l'extérieur, contre 75 % pour ses concurrentes privées TF1 et M6. Delphine Ernotte veut aussi obtenir un partage des droits de propriété intellectuelle sur les œuvres financées et qui sont devenues des marques identifiant clairement une chaîne. L'enjeu est gros. Pour «Plus belle la vie», le groupe public a dépensé

plusieurs centaines de millions d'euros depuis le lancement du feuilleton en 2004. Elle veut enfin obtenir des parts de coproduction sur l'exploitation des fictions après leur diffusion sur France 3, c'est-à-dire en cas d'exportation du programme ou de revente à d'autres chaînes.

STRATÉGIES NEWSLETTER

France Télévisions demande à pouvoir se développer dans la coproduction

Stratégies - le 04/11/2015

AUDIOVISUEL. En marge d'un **colloque NPA Conseil**, le 3 novembre, la présidente de France Télévisions, Delphine Ernotte, a plaidé pour une révision complète de la réglementation sur la production, qui limite les parts de coproduction des diffuseurs et remontent aux décrets Tasca de 1990. «Nous devons évoluer sur des règles obsolètes», a-t-elle déclaré, citant le cas de Plus belle la vie, propriété de Newen via Telfrance et que France Télévisions finance pourtant à plus de 70%. La présidente de France Télévisions, qui considère la concentration dans la production comme «sans doute inévitable», souhaite ainsi la copropriété des programmes de fiction. «Pour nous, l'enjeu est d'avoir un catalogue d'œuvres coproduites, que nous puissions mieux exposer sur nos chaînes numériques et demain vendre à l'étranger, et ainsi nourrir l'économie de ce secteur et créer un appel d'air pour la création en France», a-t-elle ajouté. Elle demande de passer de 5% à 25% sa part de production «dépendante», 75% pouvant rester aux mains de producteurs extérieurs. De son côté, Nonce Paolini, PDG de TF1, en négociations exclusives pour le rachat de Newen, a assuré qu'il n'entendait pas se réserver des programmes de France Télévisions: «Si on veut faire un mouvement de ce type, que ce soit TF1 ou n'importe quel diffuseur en France, ça n'est pas pour nourrir ses antennes.»

Satellifax - le 04/11/2015

Industrie des programmes

Accord TFI / Newen : Nonce Paolini espère finaliser l'opération « d'ici la fin de l'année »

Le projet du **groupe TF1 d'acquérir la majorité du capital de Newen** (groupes TelFrance, Capa, 17 Juin Media, Be Aware) va être « évidemment » **étudié par l'Autorité de la concurrence**, a indiqué ce mardi **Nonce Paolini**, pdg du groupe TF1, dans une intervention filmée, diffusée à l'occasion du colloque NPA-*Le Figaro*. Il espère que l'opération, annoncée jeudi dernier (nos informations de vendredi), sera **bouclée « dans les meilleurs délais, d'ici la fin de l'année »**.

Acquérir Newen pour nourrir ses antennes serait « une erreur stratégique »

Selon lui, les mouvements de consolidation qui s'opèrent sur le marché étaient « inéluctables ». « Il nous semblait important, depuis longtemps, d'**ajouter un métier de création**, qui ne soit pas soumis aux aléas publicitaires, pour **aller à l'international** », a-t-il ajouté. Nonce Paolini a expliqué la « philosophie » du projet : « Qu'un diffuseur prenne l'initiative d'investir dans une société de production, **ce n'est pas forcément de l'intégration verticale**. En revanche, que ce soit une **société avec des clients extérieurs** [Newen travaille

essentiellement pour les chaînes concurrentes, et majoritairement pour France Télévisions, groupe non cité lors de l'entretien, ndlr], **c'est un atout pour l'avenir** et pour se développer à l'international. »

Le patron de TF1 a par ailleurs considéré que ce serait « **une erreur stratégique** » que de réaliser cette acquisition avec l'objectif de « **nourrir ses antennes** ». « Tous les grands diffuseurs [dans le monde] ont des sociétés de production, souvent développées par acquisitions successives. C'est un tournant très important, incontournable. »

Nonce Paolini a également estimé que les **consolidations passées** s'étaient déroulées « **dans des conditions très coûteuses** », citant l'acquisition de Direct 8/DB et Direct Star/D17 par Canal+ et le rachat, par son groupe, de NT1 et des 40 % qui lui manquaient dans TMC. L'« espoir » tient, selon lui, au profil des acteurs de ces mouvements de concentration, « **des groupes industriels ayant la volonté de se développer de façon pérenne** ». Il s'est toutefois interrogé sur les **capacités du marché publicitaire** à permettre de « rebondir » avec un retour à des « niveaux de prix nécessaire au développement de la création française ». ■

Accord TFI / Newen : « une occasion magnifique pour repenser notre modèle », selon Delphine Ernotte

Delphine Ernotte Cunci a raconté ce mardi « une belle histoire, qu'on se raconte de génération de président de **France Télévisions** en génération de président de France Télévisions », à l'occasion du colloque NPA-*Le Figaro*. L'actuelle détentrice du poste a ainsi dressé **l'historique de *Plus belle la vie* (PBLV)**, devenu, après

un **démarrage difficile à la rentrée 2004**, le **feuilleton emblématique de France 3** grâce « à la **ténacité** et [au] **courage** de deux dirigeants, **Marc Tessier** [à l'époque président de France Télévisions] et **Rémy Pflimlin** [alors dg de France 3] » et aux « échanges permanents entre la chaîne, le producteur » ■■■

Industrie des programmes

... [TelFrance] et les auteurs » et qui pourrait tomber entre les mains de TF1 si le projet de rachat de Newen (groupes TelFrance, Capa, 17 Juin Media, Be Aware) se concrétisait (nos informations de vendredi).

Juridiquement, *Plus belle la vie* appartient à Newen

« Aujourd'hui, **juridiquement, [FBLV] appartient au groupe Newen, mais je ne vois pas comment on peut dire qu'il n'appartient pas aussi à France Télévisions** », a-t-elle ajouté. Le feuilleton représente 7 à 8 % des dépenses annuelles du groupe dans la création, qui sont de l'ordre de 400 millions d'euros, a-t-elle précisé en marge de son intervention.

Le projet de rachat, qui verrait un groupe réalisant « deux tiers » de son chiffre d'affaires avec France Télévisions devenir filiale de TF1, ne se « [réduit] pas à une simple bataille commerciale entre concurrents. Cela me semble assez dépassé », a estimé Delphine Ernotte Cunci. Il pose, selon elle, la question d'une « **évolution de la réglementation** », d'autant qu'il est « **plus que jamais nécessaire d'aller sur la scène internationale** ».

La patronne de France Télévisions a, à nouveau, appelé à une **nouvelle « alliance » entre diffuseurs et producteurs**. « Cela ne peut que s'appuyer sur une relation de confiance ». Il s'agit de « franchir une étape, d'évoluer dans cette relation et de **garantir un partage de la propriété intellectuelle** » dès lors que le diffuseur est le « principal financier ».

d'investissement de France Télévisions, **un élargissement du couloir dit « dépendant »** (œuvres produites en interne, donc à travers MFP, ou dans lesquelles le groupe prend des parts de producteur) à un niveau équivalent de celui des chaînes privées, soit « **une part de 25 % de production dépendante** » contre les 5 % actuels.

« L'enjeu, c'est d'**avoir un catalogue d'œuvres**, que l'on puisse coproduire, mieux exposer sur tous les supports », a-t-elle expliqué, « convaincue » que France Télévisions « doit servir de fer de lance de l'exception culturelle » : le groupe assure « 50 % des investissements dans la création et 60 % des investissements dans la fiction ».

L'argent public ne peut « servir de rente à un diffuseur privé »

Pour autant, Delphine Ernotte Cunci « **ne [tient] pas du tout à revenir à l'ancien système de la SFP**, avec l'intégration totale, du concept à la production. C'est **notre intérêt d'avoir des producteurs indépendants** qui continuent à faire vivre le secteur, à enrichir la création », a-t-elle assuré.

« Nous jouons notre rôle », a-t-elle insisté, citant notamment l'implication de France Télévisions dans l'animation et le documentaire. Et si le choix du législateur a été de placer l'investissement du groupe dans la production indépendante « au cœur du cahier

Élargir le couloir dit dépendant de France Télévisions

Delphine Ernotte Cunci « demande que les investissements du service public aient autant de garanties que les investissements des chaînes privées ». C'est-à-dire d'obtenir, dans le cadre des obligations

des charges », « **cet argent public [finançant l'entreprise] ne peut pas être dévoyé et servir de rente à un diffuseur privé** », a-t-elle estimé.

« C'est une occasion magnifique pour repenser notre modèle, pour **ouvrir une nouvelle ère**. Ce n'est pas une guerre franco-française qui fera de nous des champions internationaux », a conclu Delphine Ernotte Cunci. ■

Jean-François Boyer : « on se rapproche enfin d'une industrie de l'offre »

Le **projet de rachat de Newen par le groupe TF1** « prouve bien que **la valeur est du côté du contenu**. Qui pouvait penser à ça il y a quelques années », a considéré Jean-François Boyer, président de **Tetra Media Studio**, ce mardi, à l'occasion du colloque NPA-*Le Figaro*. Dans un marché qui a profondément évolué, il a estimé que, si le producteur reste un maillon essentiel, il fallait fonder une « **nouvelle alliance** » entre **producteurs, diffuseurs et auteurs** et « inventer un nouveau modèle », en écho aux propos tenus le matin même par la présidente de France Télévisions, Delphine Ernotte Cunci (lire ci-dessus).

D'une « **industrie de la commande [...]** on se **rapproche enfin d'une industrie de l'offre** », du fait de la multiplication des chaînes et de la fragmentation des audiences qui entraîne « un **regain d'intérêt pour les contenus de qualité** ». « **Je ne crois pas à la standardisation de l'offre, type Netflix**, car le public cherche des contenus locaux forts, et je ne crois pas au

tournage en anglais », a ajouté le producteur, citant les succès à l'international des séries suédoises, israéliennes ou turques.

Séries mainstream vs séries à point de vue d'auteur fort

Pour lui, le marché se scinde en deux parties égales : les « **séries mainstream**, aimablement divertissantes », qui ne s'exportent pas et genre dans lequel « la France s'est malheureusement assoupie » avec 60 % de séries policières, et les « **séries à point de vue d'auteur fort**, aimablement névrosé », qui s'exportent, a-t-il expliqué, citant, pour le second cas, Frédéric Krivine pour *Un village français* (Tetra Media Fiction et Terego) qu'il a créé avec Emmanuel Daucé.

Le producteur, c'est un « **dénicheur de talents**. Notre rôle, c'est de les stimuler, de les protéger, mais c'est aussi de créer des rendez-vous, d'**industrialiser** » ...

Industrie des programmes

♦♦♦ ce point de vue d'auteur dans une contrainte : l'épisode », a poursuivi Jean-François Boyer. Pour lui, l'enjeu du secteur est aujourd'hui d'« inventer ensemble de nouvelles cases, en day time, en deuxième partie de soirée comme dans tous les pays du monde, en troisième partie de soirée, d'inventer des genres, des formats », a-t-il estimé, notant que l'exportation s'appuie essentiellement sur les 52' et les 26' « en volume ».

Travailler l'idée des pilotes

Ce sont dans ces domaines que la filière hexagonale doit travailler : le « drame français, c'est que l'on ne concourt que pour le prime time » et qu'il n'y a pas de centre de formation, a estimé Jean-François Boyer. Il milite aussi pour que soit creusée l'idée des « pilotes », pour lesquels un « système » doit être trouvé. « Dans le monde entier, dans toutes

les industries, on fait des pilotes », a-t-il insisté.

Jean-François Boyer a également rappelé ce qu'est un producteur, considérant que la « meilleure définition » est juridique : le **producteur délégué** est celui qui « donne la garantie de bonne fin » à son client diffuseur. Il prend tous les risques à sa charge, [...] à tel point que, dans les pays anglo-saxons, ça se paye, jusqu'à 3 % du coût de l'œuvre ».

Le producteur, qui est « un lien central » entre l'auteur et la chaîne, a aussi « une responsabilité sociale et culturelle, notamment dans les séries » où il cherche à « refléter la société contemporaine qui nous entoure » et à « anticiper les mouvements sociaux », prenant l'exemple de *24 heures chrono*, qui met en scène un président des Etats-Unis noir, bien avant l'élection de Barack Obama. « La base, c'est de ne pas reproduire le succès de la veille », même si le diffuseur – « et c'est normal » – cherche, lui, « à minimiser les risques », a-t-il ajouté. ■

TV sur câble, satellite, ADSL, mobiles

Le Figaro : projet de chaîne d'info en direct, sur le web, puis peut-être sur les box

Le Figaro étudie le lancement d'une chaîne en direct, qui serait d'abord diffusée sur internet, puis éventuellement sur les box, a indiqué ce mardi Marc Feuillée, dg du groupe Figaro, lors du colloque NPA-Le Figaro sur le thème « Vers la société de l'omnimédia ? ».

« Nous envisageons une chaîne *Le Figaro*, en direct, en interaction avec notre site internet (9 à 10 millions de visiteurs uniques par mois) », a expliqué Marc Feuillée. Il s'agirait de programmes en studio plutôt que de sujets tournés à l'extérieur, et en aucune façon d'une nouvelle chaîne d'actualité en continu, a-t-il précisé.

« Nous produisons déjà des images en permanence pour la plateforme vidéo du site, qui s'appelle **Figaro TV**, avec une dizaine d'émissions en plateau. Nous nous sommes donc posé la question d'aller encore plus loin,

en linéaire, et pas en vidéos découpées. Nous estimons qu'à côté des chaînes d'info en continu, il y a une place pour des formats innovants », a-t-il dit.

Rappelons que le groupe Figaro avait déjà été candidat en juin à une fréquence locale sur la TNT en Ile-de-France, en partenariat notamment avec la chaîne Grand Lille TV. Ce projet, IFTV, qui voulait proposer chaque jour 15 heures de direct autour de la vie culturelle, touristique et l'univers des loisirs en Ile-de-France, n'avait pas été retenu par le CSA (nos informations du 10 juin).

Le groupe Figaro vient par ailleurs de faire un grand pas dans les développements numériques en finalisant le rachat de CCM Benchmark, pour environ 120 millions d'euros, ce qui l'a hissé au premier rang des groupes internet français. ■

Chaînes hertziennes historiques

Chaîne d'info publique commune : projet présenté « au plus tard le 15/12 », dit Frédéric Schlesinger

Le projet de France Télévisions et Radio France pour le développement de la future chaîne d'information publique commune sera fixé « au plus tard le 15 décembre », a indiqué ce mardi Frédéric Schlesinger, directeur délégué aux antennes et aux programmes de Radio France, lors du colloque NPA-Le Figaro intitulé « Vers la société de l'omnimédia ? ». La semaine dernière, le pdg Mathieu Gallet avait évoqué, devant les sénateurs, le mois de décembre comme échéance (nos informations du 29 octobre).

Interrogé sur les modalités concrètes de pilotage de la future chaîne, et sur les rôles respectifs de Radio France

et France Télévisions, Frédéric Schlesinger n'a pas répondu directement mais a dressé un parallèle avec la RTBF. Le service public belge réfléchit lui aussi à lancer une chaîne d'info commune. « Ils ont décidé que c'est la radio qui pilotera le projet », a-t-il souligné.

Le dirigeant a aussi noté que le modèle bimédia de **BFM Business**, qui propose les mêmes contenus en TV et radio, « est aussi un bon modèle » pour diffuser en TV des contenus radio, sans faire de « radio filmée ». Le lancement de la chaîne est prévu pour septembre 2016, sur les supports numériques. La question d'un déploiement en TNT n'est pas tranchée pour l'instant. ■

Webedia : des ambitions sur le marché américain

Webedia, qui détient notamment *AlloCiné* et *Puramedias*, cherche à se développer sur le marché américain, a indiqué ce mardi son fondateur Cédric Siré, lors du colloque NPA-*Le Figaro*. « Un des enjeux, si on veut devenir global, c'est de regarder le marché américain », a-t-il affirmé.

Ses propos interviennent quelques jours après que Marc Ladreit de Lacharrière, fondateur de Fimalac, principal actionnaire de Webedia, a décidé d'acquiescer 5 % de

la société américaine de capital-investissement Warburg Pincus, présidée par Timothy Geithner, ancien secrétaire d'Etat au Trésor des Etats-Unis. Cette opération est annoncée seulement quelques mois après que Fimalac a cédé 30 % de Fitch, la troisième agence de notation mondiale, pour 2 milliards de dollars (1,8 Md€).

Interrogé sur le fait de savoir si des câbles avaient été identifiées par Fimalac aux Etats-Unis, Cédric Siré a répondu : « Quelques-unes. » ■

Vice Media : plusieurs scénarios possibles pour lancer des chaînes en Europe

Alors que Vice Media a annoncé fin octobre le lancement de chaînes TV aux Etats-Unis et en Europe, Benjamin Lassale, directeur général de Vice France, a présenté, ce mardi, lors du colloque NPA-*Le Figaro*, deux hypothèses pour le lancement européen (nos informations du 26 octobre). Le dirigeant a d'abord relativisé cette information. « C'est juste une annonce qui explique que nous avons ouvert des discussions avec de très nombreux acteurs européens », a-t-il dit. « L'Europe est un marché très exposé », qui diffère selon les pays, a-t-il ajouté. Plusieurs scénarios sont possibles : soit « passer par plusieurs acteurs locaux », soit « par un network très présent en Europe », a-t-il indiqué.

Vice Media, qui vise les 18-34 ans, envisage de lancer un réseau Vice TV aux Etats-Unis ainsi qu'une douzaine de chaînes TV en Europe en 2016. Le groupe affirme

discuter avec beaucoup d'acteurs, de Netflix à ITV, Sky, Channel 4 et Discovery Communications pour un lancement de chaînes en Grande-Bretagne et en Europe dans les douze à dix-huit prochains mois.

Shane Smith, président du groupe, avait indiqué dans un entretien au *Guardian* qu'« il [était] préférable de faire des accords séparés dans chaque pays ou un accord sur trois à quatre pays avec une entreprise ». « Il faut que nous décidions si nous voulons faire une joint-venture, si nous achetons un network nous-mêmes ou si nous passons des partenariats », avait-il ajouté.

Vice Media vend actuellement du contenu télévisé dans 28 pays. En France, il produit *Grand Central*, un magazine d'information quotidien sur France 4 du lundi au vendredi.

(Lire aussi en rubrique « International ».) ■

Vidéo, vidéo à la demande

Nonce Paolini : TF1 « réfléchit » avec d'autres groupes à une plate-forme SVOD

Le groupe TF1, qui a lancé sa première offre SVOD en début d'année, Tfou Max, « réfléchit », avec d'autres entreprises, au développement d'une « plate-forme plus large », a indiqué son pdg, Nonce Paolini, dans un entretien filmé, diffusé à l'occasion du colloque NPA-*Le Figaro*. S'il n'a cité aucun groupe, des informations ont circulé, il y a quelques mois, sur un partenariat dans ce domaine entre TF1, M6, France Télévisions et Orange,

comme l'avait d'ailleurs évoqué le patron de l'opérateur, Stéphane Richard (nos informations du 27 avril).

Nonce Paolini a toutefois estimé que ce type d'opération était « difficile sur le marché franco-français », du fait des « coûts des droits » et des négociations à mener avec les studios. Autre condition selon lui nécessaire : « Ne pas être obligé de subir tout de suite une taxation qui plante le modèle. » ■

Institutionnel

Hervé Rony : « Le numérique n'est pas un obstacle aux droits d'auteur et vice versa »

« Penser qu'il y a une urgence en Europe, c'est réformer le droit d'auteur pour faire émerger un marché numérique unique, c'est un leurre », a estimé ce mardi Hervé Rony, dg de la Scam, en référence à l'une des priorités définies par Jean-Claude Juncker à son arrivée à la tête de la Commission européenne. Pour lui, le principe des droits d'auteur mis en place depuis Beaumarchais reste d'une « pertinence absolue », a-t-il considéré lors du colloque NPA-*Le Figaro*.

Hervé Rony estime ainsi que « la plasticité des droits d'auteurs fait que le numérique n'est pas un obstacle et vice versa ». S'il considère qu'il est possible de « toiletter les textes, l'idée d'un grand aggiornamento n'a aucun sens ». « Il y a toute une culture anti-droits d'auteur. C'est un combat qui n'est pas le bon. Le bon combat, c'est de savoir si les conditions de la concurrence sont équilibrées en Europe »,

notamment en matière fiscale, a-t-il ajouté. Pour lui, le « déséquilibre est ahurissant ».

Numérique : mettre en place un « mécanisme incitatif » à la création

« Le système construit [en France, basé sur une taxation des diffuseurs, distributeurs, etc., alimentant le fonds de soutien du CNC] est assez rassurant pour nous avec un service public qui est, quoi qu'on en dise, l'un des meilleurs au monde. Tout le monde rentre dans ce système, même si ce n'est pas toujours de gaieté de cœur », a considéré Hervé Rony.

Ce qu'il faut maintenant, c'est mettre en place « un mécanisme incitatif qui aide à la création ; là aussi, le numérique ne change rien à l'affaire ». L'objectif devrait être de « laisser la création se libérer, le plus possible, ■■■

■■■ avec des rémunérations suffisantes pour les auteurs, qu'elle puisse être achetée par les diffuseurs », a-t-il estimé.

Hervé Rony est également revenu sur ce qu'il considère comme « un problème de fond » : la **disponibilité des œuvres sur le second marché**. « Il faut absolument fluidifier le marché » afin que les œuvres soient mieux exploitées, soient **disponibles en VOD, en SVOD**, a-t-il considéré. Il s'est ainsi félicité de l'adoption par l'Assemblée nationale, d'un amendement gouvernemental

prévoyant une obligation d'exploitation suivie des œuvres audiovisuelles, en particulier sur les services en ligne (nos informations du 2 octobre 2015).

Reste une question, à laquelle seul « le marché peut répondre », liée au numérique : celle du **partage des revenus**, avec les nouveaux acteurs et entre les différentes composantes de la chaîne de création. « Ça se saurait si les producteurs étaient riches avec le numérique », a-t-il conclu. ■

Radio

Mouv' : « On n'a pas perdu d'audience » avec la nouvelle grille

Mouv', qui a profondément fait évoluer son nom et sa grille en février dernier pour reconquérir un public jeune, **n'a pas perdu d'audience depuis cette vaste refonte**, a indiqué ce mardi **Frédéric Schlesinger**, directeur délégué aux antennes et aux programmes de **Radio France**, lors du colloque NPA-*Le Figaro* intitulé « Vers la société de l'omnimédia ? ». « **Les résultats semblent encourageants. On n'a pas perdu d'audience** », a-t-il dit, évoquant « un **solde équilibré** » entre les auditeurs de l'ancienne version, qui ont quitté la radio, et les nouveaux, arrivés depuis cet hiver.

Composée à 75 % de musique, axée sur le hip-hop et l'électro, la nouvelle grille lancée en février est complétée par

une offre numérique accessible en mobilité. Le coût de grille s'élève à 6 millions d'euros, pour un coût total de la station de 16 M€, qui pose question dans un contexte financier très difficile pour Radio France. L'audience cumulée moyenne de la station atteignait seulement 200 000 auditeurs l'hiver dernier, après avoir chuté à 163 000 en juin 2014.

L'objectif de la nouvelle formule est de **revenir à 1 point d'audience cumulée d'ici fin 2016** (nos informations du 3 février). Si ce résultat n'est pas atteint, **Mouv'** pourrait cesser d'émettre en FM et n'être diffusé qu'en numérique. « **Le numérique pourrait être le relais de croissance qui lui permettra d'émerger** », a souligné à ce sujet Frédéric Schlesinger. ■

Diversifications

So Press : vers la création du studio AllSo pour regrouper les activités de production

So Press, éditeur des magazines *So Foot*, *Socié'y*, etc. **va regrouper ses activités de production de contenus dans une nouvelle structure, appelée AllSo**, a indiqué ce mardi **Franck Anness**, fondateur de **So Press**, lors du colloque organisé par NPA et *Le Figaro*.

Ce studio comprendra ainsi les **activités de production publicitaire pour des marques, mais**

aussi l'écriture de scénarios pour les séries et les longs métrages, domaine dans lequel la société envisage de se développer, a-t-il précisé. La production de vidéos devrait elle aussi être amplifiée. « On produit beaucoup de contenus vidéos pour les autres. A un moment, on en produira aussi pour nous », a dit le fondateur de **So Press**. ■

Au fil des tweets...

Mardi's tweets : Lechevallier, Spicce, Klein, Lefebvre, Bouleau, le Gorafi, Cogez, Pulvar..

Une sélection, parfaitement arbitraire, de tweets qui nous ont amusés ou instruits. Ou pas. L'orthographe et la syntaxe d'origine sont conservées... sauf exception charitable !

Vos avis, vos suggestions : commentaire@satellifax.com ou @joelwir ou @satellifax.

@**PLechevallier** #colloqueNPA @LAFIBREv1 : le client choisit ses usages en fonction de ses goûts ! Le non linéaire l'emporte ! #MathiasHautefort

@**spicce**media Un téléspectateur passe plus de temps aujourd'hui devant les programmes qu'il choisit que devant ceux qu'on lui propose #colloqueNPA

@**boyer2626** "@FranceTele courageuse clarification de @DelphineErnotte qui conquiert le respect des créateurs TV !

@**Kayane** Je vous conseille vivement de regarder l'anime Seven Deadly Sins qui vient d'être ajouté sur @NetflixFR !!!! C'est une tuerie *_* !!!

@**TelecableSat** BON PLAN @SundanceFr, chaîne spécialisée dans la diffusion de films indépendants, est EN CLAIR pour les abonnés à la @Ivorange en canal 56.

@**AudreyPulvar** Super réjouissant ce #nouveau rendezvous sur @franceinter ! À écouter tout de suite ! @LaurentGoumarre

@**NormanDesVideos** invité ce matin à @franceinter dans @BoomerangInter présenté par @ATrapenard ! Passionnés et passionnants. Merci !

@GillesKLEIN Le réalisateur belge Jakob Verbruggen réalisera les 2 derniers épisodes de la 4e saison de la série US House of Cards (Le Soir Belgique)

@PhilippeVandel Contrairement à @LNEcanal sur @canalplus ou à @TPMPofficiel sur @D8TV, Evelyne Thomas ose le décolleté à la radio [Photo] ■■■

Satellifax

Mercredi 4 novembre 2015

14/17

Au fil des tweets...

@TheTwitaumat info #Twitaumat. 23h30 #FaceAFrance 5ème programme le + tweeté de la journée. L'arrivée de @Tof_Beaugrand annonce une vague de tweets

@ClaraSchmelck Info #BrunchMedia @sudradio : le docu #ApocalypseStaline (#France2) refusé pour diffusion par les TV russes...#Histoire

@Tarata Venez assister à #Tarata le 9/11 prochain. Toutes les infos sur le site <http://www.mytarata.com>

@MJ_Lefebvre Léa, youtubeuse "je ne suis pas jolie" et "je ne suis pas bavarde" : "je ne suis pas un panneau publicitaire", non plus. #colloqueNPA

@GillesBouleau Vous étiez 6,8 millions hier soir à 20h devant @TF1LeJT. Merci pour votre fidélité et coup de chapeau à la rédac !

@MPreux Rentrée réussie pour @OMazerolle qui en moins de 3 semaines reçoit 3 Présidents au micro de @RTLFrance #PR #RTLbouge

@le_gorafi Mediapart révèle que Nicolas Sarkozy ne serait pas impliqué dans une affaire judiciaire

@SamuelCogez "Mme la présidente, il m'a menacée de mort, il a dit qu'il allait me bouffer la chatte". La pdte : "Je ne savais pas qu'on pouvait en mourir"

@AudreyPulvar Quand tu sais que tu n'es + dans ton époque : "aujourd'hui si tu vas à 1 anniv. t'apportes d gâteaux 1 cadeau et 100g de C." #cocaïne #2015

@SNJ-national Mobilisation sans précédent des JRI à France 2, ici sur le plateau du 20h. Grève revotée pour demain à l'unanimité.

(Tweets relevés le mardi 3 novembre) ■

Revue de presse

Notre revue de presse se veut un aperçu du secteur, vu par les autres médias (presse papier, presse en ligne, télévision, radio), en complément de nos propres contenus. Ainsi qu'il est de tradition pour toute revue de presse, les opinions exprimées et les faits mentionnés ne doivent pas être considérés comme reflétant les vues de notre rédaction.

Tavernost / Newen : Je me réjouis que TF1 ait pris le risque de réaliser cette opération (Enguérand Renault, *Le Figaro*, mardi 3 novembre)

[...] Il faut [...] reconnaître [à Nicolas de Tavernost, président du directoire du groupe M6], une permanence dans sa critique de la réglementation de l'audiovisuel. Cela fait très longtemps qu'il réclame une révision des décrets Tasca sur la production de fiction. C'est pourquoi il salue le rachat du producteur Newen par TF1. « Je me réjouis que TF1 ait pris le risque de réaliser cette opération. Moi, je ne l'aurais pas pris en l'état actuel de la réglementation ! », assène-t-il. « Je suis heureux que France Télévisions découvre enfin le problème de la propriété des droits des fictions qu'il finance, alors que le groupe public a cédé ses droits à YouTube et n'a jamais été très vigilant sur la question », ajoute-t-il. Pour le patron de M6, cette opération va forcer le gouvernement à accélérer sa promesse de réformer les relations entre producteurs et diffuseurs.

« C'est sûrement dû à ma vision européenne de l'audiovisuel. En Espagne et en Allemagne, quand une chaîne se met d'accord avec un producteur pour financer un programme, elle en détient tous les droits. En France, on a inventé un système destiné à protéger les petits producteurs indépendants. On vit avec le

mythe du « petit » et de « l'indépendant », alors que la création de contenus de qualité est une affaire de grands groupes », martèle-t-il. « Prenez *Flux belle la vie*. Tous les quatre ans, le producteur peut proposer la rediffusion de ce programme aux chaînes concurrentes. La preuve, il est venu nous voir. Mais nous avons refusé car nous voulons investir sur des contenus propres dont nous maîtrisons les droits. »

M6 va-t-il suivre l'exemple de TF1 et racheter un producteur ? « Nous n'avons pas attendu pour investir dans ce secteur. Nos filiales Studio 89 dans la production de flux, C. Productions dans l'information et SND dans le cinéma représentent 165 millions de chiffres d'affaires par an. En revanche, dans la production de fiction, nous sommes bloqués par les décrets Tasca qui obligent une chaîne à confier 75 % de ses œuvres à des producteurs indépendants et à leur redonner la totalité des droits au bout de 42 mois. Nous ne rachèterons des producteurs que si les règles changent, avec la baisse de la part indépendante et la hausse, jusqu'à 18 ans, du délai d'exploitation des œuvres par le diffuseur. Nous sommes prêts à payer plus cher pour cela. » ■

La télé dernier cri révolutionne le marché de la production audiovisuelle

France Inter - le 04/11/2015 par Catherine Boullay



On revient sur **le colloque NPA-Le Figaro** dont France Inter est partenaire : on y a parlé entre autre de la télévision dernier cri dans les foyers. L'Ultra HD est en train de révolutionner le marché de la production audiovisuelle.

La télé à écran incurvé de Samsung et son image en ultra HD © Reut

Comment résumer L'UHD, L'Ultra haute définition ? C'est une image assez incroyable (je n'ai aucune action chez les vendeurs de télévision) en termes de profondeur de champ de luminosité, d'intensité de contraste...

Techniquement, c'est une image en numérique supérieure à 4096 pixels, des leds bleues et une technologie qui s'appelle « pic illuminator » qui donne au scènes nocturnes une dimension assez frappante.

Bref, voici l'image qui va permettre à la télévision un nouveau rebond.

Certes, on nous avait déjà fait le coup avec la 3D en 2010 : les marques de télé avaient parié que les familles changeraient de matériel à l'occasion de la coupe du monde de foot en Afrique du sud. Bière, pizza et lunettes 3D à la maison et bizarrement, ça n'a jamais pris.

Mais cette fois, c'est différent. Tout indique que le consommateur est prêt à s'équiper d'un poste entre 1000 et 3000 euros. A l'appui, cette étude TNS pour Eutelsat, réalisée en deux fois: en septembre 2014 et en juin 2015, en Italie, en France, en Grande Bretagne, en Pologne, en Russie et en Turquie.

Conclusion des consommateurs: c'est indéniable, la qualité de l'image est incomparable et oui pour l'avoir chez eux, ils sont prêts à s'abonner ou à payer à l'occasion pour un film dans ce format.

Et, toujours selon GFK, 5 millions d'écrans UHD devraient être vendus avant la fin de l'année en Europe (500.000 en France). Projection en 2020: ce seront 70% des ventes en Europe, 60% au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Mais changer d'écran donc de contenant va nécessiter un changement de contenu. Il faudra tourner en Ultra HD. Qui est à l'avant-garde ? Je vous le donne en mille: **Netflix a déjà élargi son catalogue et propose plusieurs séries** (Marco Polo, House of Cards, Breaking Bad, Blondine et Sense 8) en Ultra HD. Amazon s'y met aussi avec Alpha House saison 2 et Transparent.

2 satellites d'Eutelsat transmettent déjà des chaînes en ultra HD même si, en ce qui les concerne, les chaînes de télévision, elles, sont encore un peu à la traîne. Ceci dit, certaines chaînes anglaises et suisses vont le proposer courant 2016. En France, la première devrait être Canal +.

Une précision toutefois : pour ceux qui ne reçoivent pas la télévision par satellite, il faut du haut débit.

Moralité: développer ce secteur de l'économie passera forcément par une réduction de la fracture numérique.



Affaire Newen : de Mistral Gagnant à Tempête Média

ZD Net - le 04/11/2015 par Pascal Lechevallier



Business : **Le colloque NPA**-Le Figaro qui se déroulait le 3 novembre 2015 à Paris a offert à la nouvelle Présidente du groupe France Télévisions une tribune libre. Tribune qu'elle a utilisée pour revenir sur le conflit qui l'oppose à Newen à propos de son probable rachat par le groupe TF1.

Après avoir rappelé la genèse de la création de la désormais emblématique série de France 3, Delphine Ernotte a souhaité interpeller la profession en lui posant 3 questions.

De l'idée initiale de Marc Tessier en 2002 au difficile démarrage de la série pendant la saison 2004/2005, du choix de Plus Belle la Vie comme titre à la place de Mistral Gagnant, de l'implication du producteur d'origine TelFrance à la ténacité des dirigeants du groupe public, Plus Belle la Vie s'est imposée au fil des ans au point de faire partie « *du patrimoine commun de l'audiovisuel* ». C'est pourquoi Delphine Ernotte estime que « *le feuilleton appartient à Newen, mais il appartient aussi à France Télévisions.* »

Delphine Ernotte le 3 novembre 2015 au **Colloque NPA**-Le Figaro - D..R

Soucieuse de ne pas réduire le débat à une bataille commerciale entre concurrents, la patronne de France Télévisions a posé trois questions. Trois questions qui s'adressent à la fois à la profession, mais aussi aux instances de tutelle et de régulation : ministère de la culture et de la communication, CSA et CNC.

- **Faut-il une guerre sur le marché domestique ?**

« *Se faire la guerre en France, c'est de la destruction de valeur. Car la guerre commerciale va stopper la prise de risques, elle va stopper l'audace* » déclare Delphine Ernotte. Pour elle, « *il est nécessaire qu'en France nous puissions peser sur la scène internationale des contenus.* » Plutôt qu'une opposition entre éditeurs, diffuseurs et producteurs, la nouvelle dirigeante du groupe public plaide pour une alliance qui s'appuie sur la confiance. Une confiance qui doit être renforcée : « *on doit évoluer dans cette relation et garantir le partage de la propriété intellectuelle pour le diffuseur.* »

- **La concentration du monde de la production ne risque-t-il pas d'étouffer la création ?**

« *Nous avons besoin de producteurs forts, mais la création audiovisuelle n'est pas de l'industrie* » poursuit-elle. « *La diversité de la création et des talents, on doit la préserver et ne pas l'étouffer dans une trop grande concentration. Nous sommes les principaux financiers de la création, on ne veut pas revenir à l'époque de la SFP, mais on veut une évolution de la réglementation.* »

- **Que veut-on faire du Service Public ?**

« *Tout le monde peut se poser la question : quoi faire du service public ? Le service public est un bien commun. France Télévisions doit servir de fer de lance à l'exception culturelle française : nous devons faire vivre et*

rayonner le secteur de la création. Nous voulons défendre la fiction, l'animation, le documentaire. Notre rôle ce n'est pas la surenchère des programmes ni des droits sportifs. Il faut des choses nouvelles et audacieuses. »

En guise de conclusion, elle ajoute : « *Je refuse le modèle qui capte l'argent public. C'est l'occasion de repenser notre modèle et d'ouvrir une nouvelle ère. Racheter les succès de son concurrent c'est de la destruction de valeur.* »



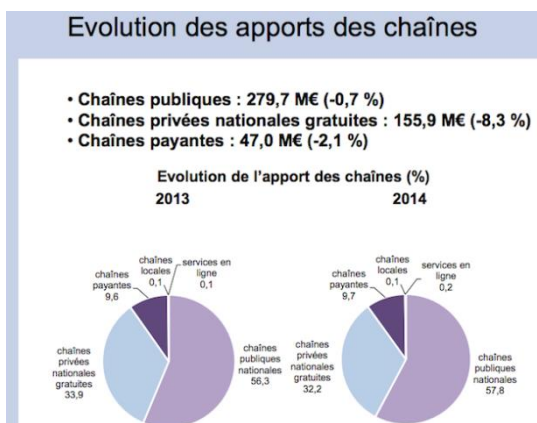
La prise de parole de Delphine Ernotte brise la réserve habituelle des patrons des chaînes du service public. Elle a affirmé haut et fort ses jeunes convictions de patronne du groupe public. Mais sa prise de position a-t-elle une chance de venir à bout de la pression du business ? Une partie de la réponse a été apportée un peu plus tard dans l'après-midi par le PDG sortant de TF1, toujours au cours du **Colloque NPA** : « *Nous espérons finaliser l'accord avec Newen avant la fin 2015.* »

Dans le même temps, L'USPA, l'Union syndicale de la production audiovisuelle, a également réagi vigoureusement en décidant « à l'unanimité » d'exclure les filiales de Newen. Pour l'USPA « *cette opération est en totale contradiction avec les valeurs défendues par l'USPA et les producteurs indépendants qu'elle représente, et en particulier la loyauté envers les partenaires.* »

Le combat de Delphine Ernotte est double :

- d'une part elle voudrait que le deal Newen/TF1 ne se fasse pas : *"L'argent de la redevance a été donné à France Télévisions pour financer la production indépendante, pas pour servir de rente à un groupe privé. La redevance perdrait complètement son sens ! Je refuse un modèle qui capte l'argent public. C'est une occasion magnifique de repenser notre modèle."*
- d'autre part, elle demande à ce que les règles concernant la production audiovisuelle imposée à la télévision publique soit revues : *«Je souhaite pour France Télévisions une part de 25% de production interne, comme pour les chaînes privées et plus 5% comme c'est le cas actuellement.»*

Poids des apports des chaînes TV sur le financement des programme de fiction à la télévision : 57,8% sont financés par les chaînes publiques nationales - D.R.



Au delà du conflit qui oppose aujourd'hui France Télévisions et TF1, via Newen, qui ne peut pas se résumer à une bataille public/privé, c'est toute la réglementation audiovisuelle qui, sous la pression du numérique, de l'arrivée de nouveaux acteurs et de nouveaux modes d'exploitation, montre ses limites. Le millefeuille réglementaire censé protéger l'exception culturelle française est en train de paralyser toute la profession. Les problématiques de propriété intellectuelle sur les programmes ne datent pas d'aujourd'hui et TF1 a aussi payé un lourd tribut : Sous le Soleil, produit par Marathon, devenu Zodiak, puis maintenant Zodiak/Banijay, a été majoritairement financé par TF1 et a fait les beaux jours

des chaînes concurrentes de la TNT. Après la fin de la diffusion sur TF1 le 20 décembre 2008, on retrouvera la série sur TF6, June, TMC, Direct 8, Virgin 17, D8, 6Ter et enfin HD1.

Pour Delphine Ernotte, c'est le moment où jamais de tenter de faire bouger les lignes, mais aura-t-elle le soutien de sa tutelle jusqu'au bout dans l'affaire Newen ? Pas si sûr !

Car la mondialisation de la distribution des programmes, l'essor de l'OTT, la baisse des audiences TV et l'incapacité des groupes média nationaux à se déployer à l'international, va inévitablement renforcer les concentrations entre les acteurs du secteur. Car si des accords ne sont pas trouvés entre des entreprises françaises, les plus fragiles trouveront des accords avec des sociétés internationales. Le 2 octobre, les Echos écrivaient : « De nombreuses rumeurs circulaient ces dernières semaines sur un possible adossement de Newen au géant britannique de la télévision ITV, mais une telle opération ne serait plus d'une actualité brûlante. » La tempête media ne fait que commencer.



La production audiovisuelle, nouvel Eldorado des géants des médias

France 24 - le 04/11/2015 par Laurence Benhamou



Produire "la" série qui cartonnera en France, ce jackpot fait rêver les géants audiovisuels français, qui cherchent désormais à détenir les sociétés productrices, à l'instar du rachat annoncé de Newen par TF1

Produire "la" série qui cartonnera en France, voire dans le monde: ce jackpot fait rêver les géants audiovisuels français, qui cherchent désormais à détenir les sociétés productrices de ces précieux contenus, à l'instar du rachat annoncé de Newen par TF1.

"Il nous est apparu important d'ajouter un métier de création, qui permette d'aller à l'international. Non pas pour nourrir nos antennes, mais pour avoir une société de production qui ait des clients extérieurs", a expliqué le PDG de TF1 Nonce Paolini, à l'occasion du **colloque du cabinet de conseil NPA**.

"Tous les grands diffuseurs européens ont des sociétés de production. C'est donc un tournant très important et incontournable", a-t-il ajouté, en espérant boucler d'"ici la fin de l'année" le rachat de Newen, deuxième producteur français de fiction et troisième producteur de flux (jeux, talk shows...).

L'objectif de TF1 serait de constituer, autour de Newen, un pôle de production européen, selon une source proche du dossier, à l'image du groupe de télévision britannique ITV ou de Vivendi, qui ont racheté des sociétés de productions en Europe.

Vivendi est aussi en train d'entrer au capital de Banijay-Zodiak, troisième producteur européen. Une taille nécessaire pour rivaliser avec des géants américains comme Netflix ou Amazon, qui dépensent pour leurs séries cinq fois plus que les Français.

Le projet de rachat de Newen a d'ailleurs été applaudi par la ministre de la Culture Fleur Pellerin, satisfaite de voir "émerger des champions français".

Mais il suscite la colère des producteurs indépendants, farouchement opposés à leur intégration dans des groupes de télévision, et de France Télévisions, premier client de Newen.

Le groupe public finance notamment depuis 10 ans "Plus belle la vie", le célèbre feuilleton produit par Newen pour France 3, et dont TF1 pourrait donc devenir propriétaire. Dès l'annonce de ce rapprochement, sa présidente Delphine Ernotte, scandalisée, a aussitôt suspendu ses projets avec Newen.

Si elle ne peut empêcher ce rachat, la patronne de France Télévisions a réclamé mardi en contrepartie que son groupe puisse devenir plus systématiquement copropriétaire des programmes qu'il commande, et non simple client, comme la réglementation l'y oblige.

- Exception culturelle -

"OK pour la concentration" dans la production, "sans doute inévitable", a-t-elle lancé mardi lors **du colloque NPA**. "Mais je souhaite que France Télévisions puisse, comme les chaînes privées, avoir une part de 25%" de programmes de fiction coproduits, contre 5% actuellement.

Son objectif : pouvoir exporter les fictions françaises, dont France Télévisions, qui finance plus de 50% de la création audiovisuelle française, se veut "le fer de lance".

"Mais il faut garder une production indépendante" des chaînes, "qui apporte des idées nouvelles", a-t-elle dit.

Une position partagée par l'USPA, le syndicat des producteurs audiovisuels, qui a décidé mardi d'exclure Newen et ses filiales (Capa, Telfrance...). "Cette opération est en totale contradiction avec les valeurs défendues par l'USPA", explique le syndicat.

Même sentiment au SPECT, représentant des producteurs d'émissions de flux, qui a plaidé lui aussi pour une "production indépendante forte".

Les deux syndicats ont critiqué vertement la position de la ministre: "Au nom de l'exception culturelle, la France a toujours défendu l'existence d'une production indépendante forte. En saluant avec empressement cette opération, la ministre rompt de façon brutale avec cet héritage", s'insurge l'USPA.

Les producteurs se réjouissent pourtant en coulisses du prix que paierait TF1 pour Newen, 200 à 300 millions d'euros selon les estimations qui circulent chez les professionnels, autant que son chiffre d'affaires. "Il y a dix ans qu'un producteur de séries françaises ne s'est pas vendu à de telles valorisations", commente le patron d'une grosse société de production.

Les grandes manoeuvres continuent: selon Le Point, Lagardère Studios, n°1 français de la fiction, va vendre 30% de son capital à des investisseurs, pour lever 100 millions d'euros et faire une grosse acquisition en Europe.

La production audiovisuelle française est actuellement éclatée entre 2.300 producteurs indépendants, dont une poignée de grands groupes et des centaines de micro-structures, pour un chiffre d'affaires de 2,4 milliards d'euros, selon l'estimation du cabinet Analysys Mason.

En face d'eux, essentiellement quatre clients, les grands groupes de télévisions. Ce secteur emploie quelque 100.000 personnes.

La Provence - le 04/11/2015

Une rencontre entre la PDG du groupe et le producteur de la série s'est mal passée...

Voilà un nouveau rebondissement qui n'augure en rien d'un "happy end" dans le psychodrame noué entre France Télévisions et Newen, la société qui produit, entre autres, la série vedette de France 3 *Plus belle la vie*. Résumé des épisodes précédents : en milieu de semaine dernière, après l'annonce des négociations "exclusives" entamées par TF1 pour le rachat de Newen, le groupe public annonçait, par mesure de rétorsion, une "rupture des relations" avec son principal fournisseur de programmes (*Les Maternelles, Le Magazine de la santé, Candice Renoir, Faites entrer l'accusée, Le Sang de la vigne...*).

Bien décidée à ne pas voir s'échapper chez la concurrence ses contenus vedettes -*Plus belle la vie* et ses 5 millions de téléspectateurs quotidiens en tête - ou à payer les droits de diffusion au prix fort, Delphine Ernotte, la patronne de France Télévisions a fait l'effort d'aller, lundi, à la rencontre de Fabrice Larue, le PDG de Newen. L'issue de cette discussion au sommet ? Officiellement, "aucun commentaire" de part et d'autre. Mais de source interne à France Télévision, citée par *20 minutes*, on explique que l'entrevue s'est "mal déroulée". "Nous



n'avons reçu aucune proposition sérieuse pour préserver nos intérêts", regrette-t-on. Et de lâcher une nouvelle salve : "On est très attachés à ces programmes et on ne va pas se laisser piquer nos marques par TF1 (...) La redevance ne doit pas servir à consolider leur cours".

"Liberté éditoriale"

Parallèlement, un autre front contre le rapprochement TF1-Newen (approuvé par la ministre de la Culture Fleur Pellerin) s'est ouvert au sein même de cette société de production également grosse pourvoyeuse de séries et d'émissions pour Canal + (*Versailles, Braquo, l'Effet Papillon*). Dans un communiqué rédigé en commun, les employés de trois des filières de Newen (Capa Presse, 17 juin Media et Néria Press) ont tenu à exprimer une "vive inquiétude" tout en réaffirmant leur "attachement au service public".

"Nous souhaitons pouvoir continuer à travailler avec tous les diffuseurs du paysage audiovisuel français", ont encore écrit les signataires qui disent redouter que cette prise de contrôle par la chaîne privée ne "menace la pérennité" des productions destinées à un service public qui leur a toujours assuré, insistent-ils, "une liberté éditoriale". Question sous-entendue : sera-t-elle préservée par TF1 ? Rien n'est moins sûr...

Hier, en marge d'un colloque organisé par le cabinet NPA Conseil, Delphine Ernotte en a profité pour revenir énergiquement à la charge : "*Plus belle la vie, que France Télévisions finance depuis le début, il y a 10 ans, appartient juridiquement à Newen, mais je ne vois pas pourquoi on ne peut pas dire qu'il appartient aussi à France Télévisions !*".

Autant dire que, malgré les messages rassurants distillés par le groupe public quant à l'avenir de *Plus belle la vie* - dont le contrat avec France 3 arrive à expiration dans 7 mois - la reconduction, sur cette chaîne, de la série tournée à Marseille n'est pas garantie. Et fait désormais l'objet d'une véritable guerre de positions.

Sciences et avenir - le 04/11/2015 par l'AFP

Le président de TF1, Nonce Paolini le 10 septembre 2015 à Paris (c) Afp

Paris (AFP) - Produire "la" série qui cartonnera en France, voire dans le monde : ce jackpot fait rêver les géants audiovisuels français, qui cherchent désormais à détenir les sociétés productrices de ces précieux contenus, à l'instar du rachat annoncé de Newen par TF1.

"Il nous est apparu important d'ajouter un métier de création, qui permette d'aller à l'international, non pas pour nourrir nos antennes, mais pour avoir une société de production qui ait des clients extérieurs", a expliqué le pdg de TF1, Nonce Paolini, à l'occasion du **colloque du cabinet de conseil NPA.**

"Tous les grands diffuseurs européens ont des sociétés de production. C'est donc un tournant très important et incontournable", a-t-il ajouté, en espérant boucler d'"ici la fin de l'année" le rachat de Newen, deuxième producteur français de fiction et troisième producteur de flux (jeux, talk shows...).

TF1 voudrait constituer, autour de Newen, un pôle de production européen, à l'image du groupe de télévision britannique ITV ou de Vivendi, qui ont racheté des sociétés de productions en Europe.

Vivendi est aussi en train d'entrer au capital de Banijay-Zodiak, troisième producteur européen. Une taille nécessaire pour rivaliser avec des géants américains comme Netflix ou Amazon, qui dépensent pour leurs séries cinq fois plus que les Français.

Le projet de rachat de Newen a été applaudi par la ministre de la Culture, Fleur Pellerin, satisfaite de voir "émerger des champions français".



Mais il suscite la colère des producteurs indépendants, opposés à leur intégration dans des groupes de télévision, et de France Télévisions, premier client de Newen.

Le groupe public finance notamment depuis 10 ans "Plus belle la vie", un feuilleton produit par Newen pour France 3 dont TF1 pourrait devenir propriétaire. Dès l'annonce de ce rapprochement, sa présidente, Delphine Ernotte, a suspendu ses projets avec Newen.

Si elle ne peut l'empêcher, elle a réclamé en contrepartie que son groupe puisse devenir plus systématiquement copropriétaire des programmes qu'il commande, et non simple client, comme la réglementation l'y oblige.

- Exception culturelle -

"OK pour la concentration" dans la production, a-t-elle dit. "Mais je souhaite que France Télévisions puisse, comme les chaînes privées, avoir une part de 25%" de programmes de fiction coproduits, contre 5% actuellement.

L'objectif: exporter les fictions françaises, dont France Télévisions, qui finance plus de 50% de la création audiovisuelle française, se veut "le fer de lance".

"Mais il faut garder une production indépendante" des chaînes, a-t-elle dit.

Une position partagée par l'USPA, le syndicat des producteurs audiovisuels, qui a décidé mardi d'exclure Newen et ses filiales (Capa, Telfrance...). "Cette opération est en totale contradiction avec les valeurs défendues par l'USPA", explique le syndicat.

Même sentiment au SPECT, représentant des producteurs d'émissions de flux, qui a plaidé pour une "production indépendante forte".

Les deux syndicats ont critiqué la position de la ministre: "la France a toujours défendu l'existence d'une production indépendante forte. En saluant avec empressement cette opération, la ministre rompt de façon brutale avec cet héritage", s'insurge l'USPA.

Les producteurs se réjouissent pourtant en coulisses du prix que paierait TF1 pour Newen - 200 à 300 millions d'euros, selon les estimations, autant que son chiffre d'affaires.

Selon Le Point, Lagardère Studios, n°1 français de la fiction, va vendre 30% de son capital, pour lever 100 millions d'euros et faire une acquisition en Europe.

La production audiovisuelle française est actuellement éclatée entre 2.300 producteurs indépendants - une poignée de grands groupes et des centaines de micro-structures -, pour un chiffre d'affaires de 2,4 milliards d'euros.

En face d'eux, essentiellement quatre clients, les grands groupes de télévisions, qui emploient 100.000 personnes.



BFMTV - le 05/11/2015 par Jamal Henni

Plus belle la vie peut-il passer de France 3 à TF1?

France 3 apporte les trois quarts du budget du feuilleton, mais la chaîne publique n'est propriétaire ni du programme, ni du concept, ni du titre. Elle pourrait donc le voir partir à la concurrence...



"France Télévisions ne va pas se laisser piquer ses marques par TF1!" La porte-parole des chaînes publiques ne décolère pas après l'annonce le 29 octobre du rachat par TF1 de la majorité du capital de Newen, le troisième producteur audiovisuel du pays.

Car Newen est le principal fournisseur de France Télévisions, à qui il livre *Plus belle la vie*, *Faites entrer l'accusé*, *les Maternelles*... Le service public dit représenter "les deux tiers du chiffre d'affaires de Newen". Furieux, il a décidé de "suspendre les développements et les projets avec Newen" sur de nouveaux concepts.

Mais le problème des programmes actuellement à l'antenne reste entier, notamment pour le principal d'entre eux: *Plus belle la vie*, un contrat de 35 millions d'euros par an. Que se passera-t-il à l'expiration des contrats en

cours, qui interviendra mi-2016 pour le feuilleton qui dope l'audience de France 3? TF1 en profitera-t-il pour chiper à France Télévisions les nouvelles saisons de ces programmes à succès?

Réglementation paradoxale

En théorie, c'est tout à fait possible. La réglementation française est en effet paradoxale. Les programmes sont financés très largement par les chaînes: à 70% pour la fiction. Pour autant, ils n'appartiennent pas à la chaîne, mais au producteur. Donc, même si France Télévisions a financé un programme depuis son origine, le producteur peut, à l'expiration du contrat, proposer les nouvelles saisons à d'autres chaînes.

Certes, il existe quelques garde-fous. D'abord, les contrats standards de France Télévisions accordent à la chaîne, lors du renouvellement d'un contrat, un *first right* (droit de faire une offre en premier) et un *matching right* (droit de l'emporter sur une offre concurrente du même prix).

Dans certains cas, la chaîne possède aussi un droit de suite, qui interdit au programme de partir sur une chaîne concurrente pendant 6 mois, voire une année. Par exemple, *Nouvelle star* a dû patienter deux ans pour passer de M6 à D8. Certains contrats de France Télévisions -notamment celui de *Plus belle la vie*- contiennent un tel droit de suite. Mais pas le contrat de *Touche pas à mon poste*, ce qui a permis à l'émission de passer directement de France 4 à D8 en 2012, assurant, au passage, la fortune de **Cyril Hanouna**.

Enfin, dans de rares cas, la chaîne peut verrouiller le programme en demandant à être co-proprétaire de la marque, du générique, de l'habillage... France Télévisions possède de tels droits sur certaines émissions de plateau (talk shows...), mais pas sur *Plus belle la vie*. En pratique, Newen assure seul l'exploitation internet du feuilleton de la Trois, les produits dérivés, et propose aussi les anciennes saisons à d'autres chaînes.

D'une poche à l'autre

Dans des cas encore plus rares, la chaîne peut imposer une clause de changement de contrôle du producteur, qui lui permet de rompre le contrat en cas de rachat du producteur. Mais en exerçant cette clause, elle perd aussi le programme... Et de toutes façons, les contrats de France Télévisions ne contiennent pas cette clause-là.

Bref, France Télévisions se retrouve assez démuni pour empêcher la fuite de ses émissions vers la concurrence. Mais c'était déjà le cas bien avant le rachat de Newen. Ainsi, en 2009, lors du renouvellement du contrat de *Plus belle la vie*, Newen avait fait monter les enchères entre M6 et France Télévisions.

La nouveauté est que, désormais, lors de telles surenchères, TF1 peut gagner à tous les coups. Soit la Une fera payer très cher des programmes à ses concurrents, soit elle remportera la mise, tout en récupérant une bonne partie dans la mesure où l'argent dépensé retournera dans sa poche...

TF1 jure ses grands dieux

Voilà pour la théorie. En pratique, TF1 jure ses grands dieux n'avoir aucune intention de piquer les programmes de Newen pour son antenne. Mardi 3 novembre, son PDG Nonce Paolini l'a encore répété à un colloque organisé par **le cabinet NPA**: "si on veut faire un mouvement de ce type, ça n'est pas pour nourrir les antennes. Ce serait une erreur stratégique. Avoir une société de production qui ait des clients extérieurs, répondant à des lignes éditoriales différentes de celle du groupe TF1, c'est évidemment un atout pour l'avenir, et c'est un atout pour aller se développer à l'international". Comprendre: les programmes de Newen fournis aux chaînes publiques ne plairaient sans doute pas aux spectateurs de la Une.

Concernant *Plus belle la vie* spécifiquement, la Une rappelle qu'en 2009, lorsque le contrat avait été remis sur le marché, elle avait publiquement **déclaré** ne pas être intéressée. "Et si un programme précis de Newen intéressait TF1, cela coûterait quand même bien moins cher de surenchérir sur ce programme précis, que de racheter tout le producteur", explique-t-on dans l'entourage de la chaîne.

Coup de maître

A noter toutefois que la réglementation vient d'évoluer en faveur des chaînes, à la faveur d'un amendement puis d'un décret. Désormais, quand une chaîne finance plus de 70% d'un programme, elle en deviendra le co-producteur, ce qui lui ouvre certains droits. La chaîne touchera plus d'argent sur les ventes du programme à l'étranger par exemple. Mais la chaîne sera aussi co-proprétaire du programme, donc du concept -appelé "bible" en fiction. Elle pourra ainsi bloquer la fuite du programme vers la concurrence. Toutefois, ces nouvelles dispositions ne seront insérées que dans les contrats à venir, et pas dans les contrats déjà signés.

Interrogé, Newen n'a pas souhaité faire de commentaires. De son côté, le nouveau PDG de France Télévisions Delphine Ernotte a déclaré mercredi: "*Plus belle la vie*, que France Télévisions finance depuis le début il y a 10 ans, appartient juridiquement à Newen, mais je ne vois pas comment on peut dire qu'il n'appartient pas aussi à France Télévisions". Mais la morale est une chose, le droit en est une autre...



Rachat de Newen par TF1 : vraiment plus belle la prod ?

Télérama - le 05/11/2015 par Richard Sénéjoux

L'annonce du rachat par la Une de la société de production a provoqué de nombreuses (et vives) réactions dans le PAF. Décryptage des enjeux de cette opération.

TF1, bientôt producteur des programmes vedettes de France Télévisions ? En annonçant le rachat de la société Newen, numéro 3 du marché français qui produit entre autres *Plus Belle la vie* (France 3), *Les Maternelles* (France 5), *Candice Renoir* (France 2), *Faites entrer l'accusé* (France 2), *Des Racines et des ailes* (France 3) ou les reportages et docs de l'agence Capa, la Une a lancé un sacré pavé dans la mare. Doux euphémisme, tant les réactions, vives, parfois courroucées, s'enchaînent depuis le dévoilement du deal, le 29 octobre. En tête des indignés : France Télévisions bien sûr, qui verrait une partie de sa grille produite par son principal concurrent du privé. Les producteurs indépendants ensuite, confrontés à une phase de concentration sans précédent du secteur et qui redoutent une évolution de la réglementation qui les obligera à lâcher du lest et des droits en faveur des diffuseurs. Car au-delà de ce deal inédit en France, c'est bien l'ensemble de la filière audiovisuelle et les relations anciennes et complexes qui lient chaînes et producteurs qui promettent d'être bouleversés dans les prochains mois. **Détail des enjeux.**



Quelle marge de manoeuvre pour France Télévisions ?

Pour l'instant, le service public crie son courroux. « *L'argent de la redevance ne doit pas servir de rente à un diffuseur privé* », tonne la nouvelle patronne, Delphine Ernotte. Et elle sait de quoi elle parle : chaque année, France Télévisions lâche plus de cent millions d'euros à Newen pour l'ensemble des programmes

fournis (outre ceux évoqués plus haut, on peut ajouter le *Magazine de la santé*, des fictions et des documentaires). Somme qui tomberait désormais dans l'escarcelle de TF1... Dur à avaler, d'autant que la société de production réalise plus des deux tiers de son chiffre d'affaires avec le service public. La nouvelle double casquette de la Une pose aussi une question concurrentielle. Pour l'heure, rien n'empêcherait TF1 de récupérer sur ses antennes certaines marques vedettes du service public. En outre, la filiale du groupe Bouygues serait désormais informée des différents projets en préparation sur les chaînes de France Télévisions... ses principales rivales. Totalement surréaliste. Pour l'heure, c'est là la priorité du service public : tout faire pour que cela n'arrive pas. L'Autorité de la concurrence aura forcément son mot à dire, voire la Commission européenne. Delphine Ernotte a fait jouer le principe de précaution et décidé de suspendre tous

les développements avec Newen. Le contrat de *Plus Belle la vie* s'achève fin 2016, sa renégociation pourrait se révéler un brin tendu. Après cette urgence, Delphine Ernotte réclame une évolution de la réglementation, jugée obsolète (voir plus loin).

Quelles motivations pour TF1 ?

C'est ce qui s'appelle soigner sa sortie. Juste avant de laisser son fauteuil à Gilles Pélisson, le PDG de TF1 Nonce Paolini se frotte les mains. Longtemps concentré sur la réduction des coûts, accusé de manque d'ambition voire d'immobilisme, notamment à l'international, c'est un beau pied de nez fait à l'ensemble du PAF. D'autant que le rachat de Newen répond à différentes problématiques de son groupe. Le besoin de se diversifier, d'abord. Face à l'atonie du marché publicitaire et un paysage audiovisuel de plus en plus fragmenté, entre les chaînes de la TNT et la nouvelle concurrence d'acteurs transnationaux type Netflix, Amazon ou Youtube, TF1 cherche des nouvelles ressources. A l'étranger, des groupes similaires, comme ITV en Grande-Bretagne ou ProSieben en Allemagne, ont massivement investi dans des sociétés de production. Si l'on en croit TF1, l'idée n'est donc absolument pas de diffuser *Plus Belle la vie*. « [Le rachat de Newen], ça n'est pas pour nourrir [nos] antennes, a juré Nonce Paolini lors d'un colloque [NPA-Le Figaro](#) le 3 novembre. Ce serait une erreur stratégique. »

Autre but de TF1 dans l'affaire : mettre les pieds dans le plat de la réglementation. Des années que la Une réclame un allègement de ses obligations dans la production « *d'oeuvres audiovisuelles patrimoniales* », la fiction pour ce qui la concerne. Chaque année, TF1 doit y investir 12,5% de son chiffre d'affaires. Là-dessus, les trois-quarts vont à des producteurs extérieurs (part dite indépendante), 25% à la production interne (part dite dépendante). TF1 souhaite évidemment un rééquilibrage en faveur de la dernière. Selon TF1, toute la fiction est aujourd'hui déficitaire sur la chaîne. Y compris une série à succès comme *Une chance de trop* et ses huit millions de téléspectateurs...

Vers une évolution de la réglementation ?

On le comprend, c'est l'un des principaux enjeux de « l'affaire Newen ». Les décrets Tasca, qui datent de 1990, semblent avoir du plomb dans l'aile. Eléments structurant, avec d'autres, de l'exception culturelle française, ils sont destinés à favoriser la diversité et la création de la production audiovisuelle nationale. Noble mission. Sauf qu'ils paraissent aujourd'hui un brin dépassé dans un contexte à vingt-cinq chaînes et un secteur de la production en voie de concentration (1). Outre le rééquilibrage entre parts indépendante et dépendante (cette dernière n'est que de 5% pour France Télévisions, qui souhaite l'aligner sur celle des chaînes privées), les diffuseurs veulent voir évoluer rapidement certains dispositifs.

En premier lieu, ils souhaitent devenir propriétaires ou copropriétaires des droits sur les oeuvres qu'ils financent. Hé oui, sur *Plus belle la vie*, qu'il finance à 70% depuis douze ans, France Télévisions ne dispose d'aucun droit d'exploitation ! Vent debout contre le rachat de Newen, beaucoup de producteurs semblent conscients du problème. Et donc prêts à des concessions Dans un communiqué, l'USPA (Union syndicale de la production audiovisuelle), qui vient d'exclure Newen, se dit « prêt à redéfinir rapidement le cadre des relations de la production indépendante avec les diffuseurs , et notamment avec France Télévisions. » Le syndicat, qui vient d'exclure Newen de ses adhérents, estime aussi « qu'il faut renforcer les garanties accordées aux diffuseurs pour une exploitation paisible (sic) des oeuvres et des marques qu'ils cofinancent tant qu'ils souhaitent en maintenir l'exploitation sur leurs antennes. » Même son de cloche du côté de la société des auteurs (SACD), qui pense que « l'encadrement des relations entre diffuseurs et producteurs semble désormais dépassé, voire obsolète. » Une meilleure transparence entre producteurs et chaînes de télé est aussi à l'étude.

Des discussions ont démarré dès la rentrée entre les producteurs et la rue de Valois sur ces questions. Nul doute que l'affaire Newen va accélérer les choses. Même si l'attitude de la ministre de la Culture, Fleur Pellerin, qui a évoqué un « *beau projet* », a été pointée du doigt. Au ministère, on marche sur des oeufs. Tirailé entre le souhait de voir émerger des champions français des médias, préserver les intérêts et l'indépendance du service public et la diversité des producteurs, la ministre a fort à faire. Ses décisions sont attendues avant la fin de l'année.

(1) prise de participation de Vivendi dans Banijay, fusion Endemol-Shine, Lagardère Studios qui débloque 100 millions d'euros en vue d'acquisitions, après avoir racheté il y quelques mois l'espagnol Boomerang et Réservoir Prod.

LA LETTRE

· DE L'AUDIOVISUEL ·

Les projets de So Press

La Lettre de l'Audiovisuel - le 05/11/2015

Franck Annese, dirigeant du groupe So Press, a indiqué à l'occasion **du colloque NPA Conseil-Le Figaro** qu'il allait réunir d'ici la fin de l'année l'ensemble de ses activités de production de contenus pour les marques au sein d'une même entité, All So. Il a également annoncé qu'un site Internet allait prochainement être mis en ligne pour le magazine Society. Lancé en mars dernier, celui-ci revendique une diffusion de 50 000 exemplaires, "mais ne va pas s'arrêter là", a assuré Franck Annese. Pour l'année 2015, So Press table sur un chiffre d'affaires de 12 à 15 millions d'euros, pour 50 salariés, dont 38 journalistes.



"Plus belle la vie" : les auteurs demandent à Newen de "garantir contractuellement" la diffusion sur France 3

Pure Medias - le 05/11/2015

Dans un communiqué, ces derniers appellent Newen à poursuivre la diffusion sur France 3 de cette série remplissant selon eux "une mission de service public".

La réplique ne se sera pas fait attendre. Ce matin, Christian Vion, secrétaire général de France Télévisions, a



laissé entendre que le rapprochement en cours entre Newen et TF1 menaçait la poursuite de la diffusion de "Plus belle la vie" ("PBLV") sur France 3. Si le cadre de France Télé a assuré que le contrat en cours permettait une diffusion sur France 3 jusqu'en juin prochain, il n'a en revanche affiché aucune certitude pour la saison prochaine. "Après, rien n'est sûr, j'espère qu'on trouvera une solution. TF1 peut se mettre d'accord avec Newen sur le feuilleton car nous ne sommes pas propriétaire des oeuvres", a-t-il

prévenu.

Cet après-midi, les 25 créateurs et auteurs du soap de France 3 ont donc décidé de prendre la parole. Dans un communiqué, ils ont tenu à rappeler leur "attachement au service public qui a permis la naissance et l'épanouissement du feuilleton". "Nous voulons poursuivre notre aventure au sein du service public. Aussi, nous demandons à Newen et à RDV Productions de garantir contractuellement que 'Plus belle la vie' sera diffusé sur France 3 dans les années qui viennent", ajoutent les auteurs, faisant valoir que la série remplit une "mission de service public" rendant compte "de tous les débats de société".

"Ce serait une erreur stratégique"

Comme le rappelle BFMTV, on jure du côté de TF1 n'être pas intéressé par la diffusion du feuilleton à succès de la Trois. Son PDG Nonce Paolini l'a affirmé mardi 3 novembre lors d'un colloque organisé par le cabinet NPA: "Si on veut faire un mouvement de ce type, ça n'est pas pour nourrir les antennes. Ce serait une erreur stratégique. Avoir une société de production qui ait des clients extérieurs, répondant à des lignes éditoriales différentes de celle du groupe TF1, c'est évidemment un atout pour l'avenir, et c'est un atout pour aller se développer à l'international", a déclaré le patron de la Une, d'après des propos rapportés par BFM.

TF1 a aussi souligné qu'elle ne s'était pas positionnée lors de la remise en jeu des droits de "Plus belle la vie" en 2009. Cette année-là, Newen avait fait monter les enchères entre M6 et France Télévisions, dealant finalement avec le diffuseur historique de la série.

"Pile" je gagne, "face" je gagne

En cas de confirmation de la prise de participation majoritaire de TF1 dans Newen, le groupe privé pourrait cependant avoir tout intérêt à faire monter les enchères autour de "PBLV". Un prix de vente élevé à un concurrent affaiblirait ce dernier et permettrait à TF1 de toucher une partie de l'argent via sa nouvelle société

de production. Si le groupe TF1 est finalement l'acquéreur des droits, il sera malgré tout parvenu à affaiblir considérablement France 3 et retrouvera au moins en partie l'argent investi via sa participation dans Newen. En somme : "pile" je gagne, "face"... je gagne.



Ce que pense Delphine Ernotte

Lorraine Numérique - le 05/11/2015

La nouvelle édition du **Colloque NPA-Le Figaro** s'est tenue mardi à Paris. Parmi les interventions attendues, celle de Delphine Ernotte, présidente de France Télévisions

Selon la présidente de France Télévisions, le rachat de Newen par le groupe TF1 soulève trois questions..

Faut-il une guerre des contenus sur le marché domestique ?

Il est nécessaire, pour la présidente, que les différents groupes audiovisuels s'allient pour peser sur la scène internationale des contenus. Selon elle, l'opposition entre diffuseur, éditeur et producteur est aujourd'hui obsolète. *"Il faut évoluer dans cette relation et garantir un partage de la propriété intellectuelle qui sécurise le diffuseur que nous sommes, parce que nous sommes aussi le principal financeur."*

La concentration du monde de la production n'est-elle pas un risque d'étouffement de la création ?

Certains plaident pour un modèle d'intégration verticale qui permettrait une meilleure maîtrise des coûts et la garantie de posséder son investissement. Mais, selon la présidente, on ne peut réduire l'industrie de l'audiovisuel à une industrie comme les autres. C'est un métier qui repose sur une diversité et un foisonnement de talents, qu'il convient de préserver.

Pour autant, Delphine Ernotte, *"ne tient pas à revenir à l'ancien système de la SFP, avec l'intégration totale, du concept à la production. C'est dans notre intérêt d'avoir des producteurs indépendants qui continuent à faire vivre le secteur et enrichir la création"*. Delphine Ernotte plaide pour une évolution de la réglementation : *"Je demande à ce que les investissements du service public soient autant garantis que ceux réalisés par les chaînes privées"*. L'enjeu est d'avoir un catalogue d'œuvres coproduites, mieux exposé, et qui puisse se vendre à des pays étrangers.



Qu'est-ce qu'on veut faire de France Télévisions ?

Le groupe doit servir de fer de lance à l'exception culturelle française. *"Nous jouons notre rôle quand nous soutenons le cinéma et appuyons fort la fiction française. C'est également notre rôle de défendre l'animation et le documentaire"*.

Elle ajoute qu'à l'heure où l'on parle du financement de l'audiovisuel public, il est difficile de voir *"cet héritage commun bradé pour beaucoup de millions en quelques heures"*. Elle refuse un modèle qui *"capte l'argent public"*, car la redevance perdrait alors tout son sens. *"C'est une occasion d'ouvrir une nouvelle ère pour qu'il y ait d'autres Plus belle la vie, pour ouvrir notre secteur"*.

A voir aussi sur : <http://www.e-alsace.net/index.php/smallnews/detail?newsId=19799>

Le Monde.fr

Tractations autour du rachat du producteur Newen par TF1

Le Monde - le 06/11/2015 par Alexandre Piquard

« L'argent de la redevance ne doit pas servir à consolider le cours de Bourse de TF1. » Ce genre de phrases offensives, la présidente de France Télévisions, Delphine Ernotte, et son entourage, en ont prononcé plusieurs depuis l'annonce, jeudi 29 octobre, du rachat par TF1 du troisième producteur français, Newen. Dans la polémique qui agite depuis le secteur, plane une menace latente : des programmes du service public pourraient-ils passer aux mains de TF1 ? Jeudi, les scénaristes de « Plus belle la vie » ont même demandé que « Newen garantisse contractuellement que [la série qu'elle produit] sera diffusée sur France 3 dans les années qui viennent ».

Clause tacite de reconduction

Pourtant, selon une source proche du dossier, les contrats de « Plus belle la vie » contiennent une clause de tacite reconduction. Celle-ci donne le pouvoir à France Télévisions de garder l'émission sur ses antennes. Le risque que « Plus belle la vie » soit accaparée par TF1 contre la volonté de l'entreprise publique serait donc exagéré. France Télévisions « ne commente pas le contenu des contrats ». Fabrice Larue, le patron de Newen, ne s'est pas exprimé publiquement depuis l'annonce de la transaction. « Mme Ernotte utilise le deal Newen-TF1 pour obtenir des choses en contrepartie, notamment auprès des pouvoirs publics », estime une source proche des discussions.

Au-delà, chacun dans ce dossier joue sa partition, avec des stratégies de communication différentes. « Le projet de Newen et TF1 cristallise une partie des questions qui traversent le secteur depuis des années », estime une source au ministère de la culture. Deux logiques entrent en collision : celle qui a mené à la législation actuelle, imposant aux chaînes de faire produire la majorité de leurs programmes par des sociétés « indépendantes », pour favoriser la créativité. L'autre, en vogue au gouvernement, souhaite voir créer des « champions » français de l'audiovisuel, plus gros et diversifiés, pour répondre à la concentration en Europe et à la montée en puissance des plateformes « dérégulées » comme Google ou Netflix. Le rachat de Newen est dans cet air du temps, à ceci près que TF1 a choisi une entreprise qui fait les trois quarts de son chiffre d'affaires avec le service public.

Que cherche à obtenir Delphine Ernotte ? D'abord, des contreparties dans les contrats qu'elle a avec Newen, qui comprennent « Plus belle la vie », mais aussi « Les maternelles » ou « Le journal de la santé », pour un montant annuel total estimé à 100 millions d'euros.

« Plus belle la vie », que « France Télévisions finance depuis le début il y a dix ans, appartient juridiquement à Newen, mais je ne vois pas pourquoi on ne peut pas dire qu'il appartient aussi à France Télévisions », a dit Delphine Ernotte à **un colloque de NPA Conseil**, mardi 3 novembre. Toutefois, ce programme a été réalisé avant que la loi donne en 2013 le droit aux chaînes de détenir des parts de coproduction sur les œuvres. Tout est donc affaire de négociation avec Newen, qui sera peut-être plus enclin à proposer davantage de programmes pour le même prix, plutôt qu'à céder des droits.

En parallèle, France Télévisions menace d'arrêter certains contrats avec Newen : « Les maternelles », à l'audience fragilisée, pourrait ne pas passer l'été 2016. Et, pour la suite de « Plus belle la vie », qui doit être renégociée en 2016, « rien n'est sûr », a dit le secrétaire général de France Télévisions Christian Vion, sur France Inter jeudi. Pour Newen, c'est le risque de voir son entreprise affaiblie.

Eviter les réformes gênantes

Autre angle d'attaque important : Mme Ernotte a demandé à avoir « comme pour les chaînes privées, une part de 25 % de production "dépendante" ». En effet, France Télévisions n'a le droit de produire que 5 % de ses programmes en interne. Fleur Pellerin envisage de relever ce taux.

Ce chantier explique en partie la réaction d'un autre acteur : les producteurs, qui ont soutenu Mme Ernotte, via les syndicats SPI et USPA. Ce dernier a publié, mardi 3 novembre, un communiqué de soutien à Delphine Ernotte et exclu Newen de ses rangs. L'USPA a aussi taclé Fleur Pellerin, qui a qualifié à chaud le deal Newen-TF1 de « beau projet ». Pour le président du syndicat, Thomas Anargyros, « la décision de Newen de se vendre à TF1 porte un coup sévère aux discussions plus globales que nous menions avec France Télévisions ». L'enjeu : trouver de nouveaux partages de droits avec le groupe, notamment pour la plateforme de vidéo à la demande envisagée par Mme Ernotte. France Télévisions dépense 400 millions d'euros par an en production extérieure. En négociant avec Mme Ernotte, les producteurs veulent éviter des réformes plus gênantes, comme le relèvement des parts de production internes aux chaînes.

Fleur Pellerin, elle, assume s'être exprimée tôt sur le rachat. Elle n'avait pas seulement salué un projet qui rencontre sa volonté de faire émerger des « champions » français, rappelle-t-on. Elle avait aussi dit qu'elle veillerait à « l'indépendance » de l'activité de Newen. A ce sujet, selon une source proche du dossier, le projet d'accord avec TF1 – transmis à l'autorité de la concurrence – prévoit que la chaîne n'aura pas accès aux conditions et aux marges des contrats passés avec ses concurrentes.

Du côté de TF1, on s'exprime peu, en raison des négociations en cours. Mais on insiste sur le fait qu'acheter Newen vise à diversifier les recettes, pas à nourrir les antennes. La filiale du groupe Bouygues a toutefois sous-estimé la vivacité de la réaction de Mme Ernotte, s'étonne un connaisseur du dossier. Contrairement à Mme Pellerin, la présidente de France Télévisions n'a pas été prévenue avant l'annonce de la transaction, jeudi 29 octobre. « TF1 a voulu communiquer vite car, la veille, était annoncée le successeur du PDG Nonce Paolini et des résultats trimestriels mitigés », pense cette source. Fabrice Larue, le PDG de Newen, doit revoir Delphine Ernotte dans les prochains jours. La première entrevue, mardi, a été jugée très froide. La prochaine sera-t-elle l'occasion d'un dégel ?

Direct Matin- le 06/11/2015

Le bar du Mistral de la série "Plus belle la vie" pourrait fermer définitivement ses portes en juin 2016.[gérard julien / afp]

La série phare de France 3, Plus belle la vie, pourrait s'arrêter en juin en raison du rapprochement entre Newen, société de production de la série, et TF1.

Invité à s'exprimer au micro de France Inter, Christian Vion, secrétaire général de France Télévisions, a laissé entendre que le célèbre soap était assuré d'être diffusé sur France 3 au moins jusqu'en juin 2016. «Après, rien n'est sûr, j'espère qu'on trouvera une solution. TF1 peut se mettre d'accord avec Newen sur le feuilleton car nous ne sommes pas propriétaire des œuvres» a-t-il précisé.



Face à ces déclarations, les fans de Plus belle la vie ont toutes les raisons de s'attendre au pire, qui serait la disparition de leur série préférée. Car si le groupe TF1 souhaite se diversifier en faisant l'acquisition de [Newen](#), il ne serait absolument pas question de transférer Plus belle la vie (ni les autres programmes produits par la société) sur une de ses chaînes (TF1, TMC, NT1 et HD1) à en croire les propos de

Nonce Paolini [lors du colloque NPA-Le Figaro](#) datant du 3 novembre. Du moins pour le moment.

<http://youtu.be/5iBEppUSLT0>

TF1 rachète le producteur de "Plus belle la vie", malgré les pressions de France Télévisions

La Tribune - le 10/11/2015

La première chaîne privée a mis la main sur 70% du capital de Newen, qui produit également les séries "Braquo" et "Versailles" diffusées sur Canal+. TF1 veut développer une nouvelle activité, indépendante des chaînes du groupe.

France Télévisions n'aura donc rien pu y changer. TF1 a annoncé lundi 10 novembre un accord sur le rachat à hauteur de 70% du capital du groupe de production et de diffusion de contenus audiovisuels Newen. Le solde restant est aux mains des actionnaires actuels, dont l'équipe dirigeante, précise un communiqué commun. Les modalités financières de l'opération sont inconnues.

"Cette opération vise à développer une nouvelle activité, indépendante des chaînes du groupe", précise TFI, entré en négociations exclusives le 29 octobre. Le catalogue de programmes de Newen inclut entre autres les séries "Plus Belle La Vie", "Braquo" et "Versailles" -la série la plus chère de l'histoire de la télévision française-, ainsi que les émissions "Les Maternelles", "L'effet Papillon" ou encore "Le Magazine de la Santé" et "Faites Entrer l'Accusé".

France Télévisions veut redéfinir la production indépendante

Dans un communiqué, publié le soir même de ce 29 octobre sur son site internet, France Télévisions avait indiqué "suspendre les développements et les projets avec le groupe Newen et réserve tous ses droits à agir", rappelant que "plus des deux tiers du chiffre d'affaires de Newen sont réalisés avec [le] groupe". Le feuilleton quotidien, représente 7 à 8% des dépenses annuelles de France Télévisions dans la fiction, qui sont de l'ordre de 400 millions d'euros.

À l'heure actuelle, France Télévisions ne peut réaliser en fiction que 5% de production interne et doit commander les 95% restants à des producteurs indépendants. D'où la volonté de la présidente du groupe audiovisuel public, Delphine Ernotte, d'atteindre "une part de production 'dépendante' de 25%"

"Plus belle la vie", que "France Télévisions finance depuis le début il y a 10 ans, appartient juridiquement à Newen, mais je ne vois pas pourquoi on ne peut pas dire qu'il appartient aussi à France Télévisions", a-t-elle déploré lors d'un colloque organisé le 3 novembre par le cabinet NPA Conseil, scandalisée à l'idée que ce feuilleton devienne la propriété de TF1.

Auditionnée le 4 novembre par la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, Delphine Ernotte avait à nouveau expliqué qu'il fallait préserver la diversité de la production mais redéfinir la production indépendante, le rachat de Newen par TF1 ne pouvant plus permettre de considérer cette société comme "indépendante".

Quoi qu'il en soit, le programme Plus Belle la vie, qui n'intéresse pas la Une, semble avoir vocation à rester diffusé sur la chaîne des régions, d'après L'Express. Les dirigeants de TF1 affirmeraient ainsi en coulisses qu'il s'agit moins de déstabiliser la concurrence qu'à constituer un relais de croissance.